



Audit
Commissariat
Expertises

Associés
Experts-comptables
Commissaires aux comptes

Rouvière Investissement
Jean Brice Rouvière

Association Un tout petit monde

Siège social : 12 rue de Fabiargues - 30.500 Saint Ambroix

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



ASSOCIATION UN TOUT PETIT MONDE

Siège social : 12 rue de Fabiargues - 30.500 Saint Ambroix

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UN TOUT PETIT MONDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Alès, le 19 avril 2024

Pour la SAS Audit Commissariat Expertises
Jean Brice ROUVIERE

Le Commissaire aux comptes

BILAN (Edition provisoire)

UN TOUT PETIT MONDE

UNTOUT2

Période du : 01/01/2023 Au : 31/12/2023

Ecritures saisies

Ecritures validées

Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : FDG UTPM NOUVELLES NORMES

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
Capital Souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, Brevets, Licences, Logiciels, droits...	3 600,00	2 460,00	1 140,00	1 860,00	-720,00	-39 %
Donations temporaires d'usufruit						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisation incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions	1 979,40	1 979,40				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 645,02	5 503,77	2 141,25	2 852,61	-711,36	-25 %
Autres immobilisations corporelles	20 892,15	17 127,19	3 764,96	4 695,22	-930,26	-20 %
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A						
Participations						
Créances rattachées à des Participations						
TIAP						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	300,00		300,00	300,00		
Comptes de liaison						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	34 416,57	27 070,36	7 346,21	9 707,83	-2 361,62	-24 %
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES						
CREANCES						
Créances usagers et comptes rattachés	95 091,24	146,66	94 944,58	98 684,87	-3 740,29	-4 %
Autres	3 916,37		3 916,37	70,00	3 846,37	5495 %

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
Capital souscrit - appelé non versé						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
Actions Propres						
Autres Titres						
Instruments de Trésorerie						
DISPONIBILITES	179 364,46		179 364,46	181 279,84	-1 915,38	-1 %
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE						
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	278 372,07	146,66	278 225,41	280 034,71	-1 809,30	-1 %
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion (actif) (V)						
TOTAL GENERAL (I A V)	312 788,64	27 217,02	285 571,62	289 742,54	-4 170,92	-1 %



BILAN (Edition provisoire)

UN TOUT PETIT MONDE

UNTOUT2

Période du : 01/01/2023 Au : 31/12/2023

Ecritures saisies Ecritures validées Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : FDG UTPM NOUVELLES NORMES

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES				
Réserves légale				
Excédents affectés à l'investissement				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserve de trésorerie				
Réserve de compensation				
Autres réserves				
REPORT A NOUVEAU	124 768,00	108 558,01	16 209,99	15 %
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	59 391,07	16 209,99	43 181,08	266 %
SITUATION NETTE	184 159,07	124 768,00	59 391,07	48 %
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	2 261,44	3 155,81	-894,37	-28 %
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions réglementées				
Provision pour réserve de trésorerie				
TOTAL (1)	186 420,51	127 923,81	58 496,70	46 %
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (1 bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POURS RISQUE	4 821,00		4 821,00	100 %
PROVISIONS POUR CHARGES				
TOTAL (2)	4 821,00		4 821,00	100 %
Autres - comptes liaison				
TOTAL (3)				

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATOIRES				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES				
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	25 753,34	24 747,78	1 005,56	4 %
DETTES FISCALES ET SOCIALES	49 523,18	66 552,20	-17 029,02	-26 %
DETTES DES LEGS OU DONATION				
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES				
REDEVABLES CREDITEURS		199,04	-199,04	-100 %
AUTRES DETTES	19 053,59	12 771,31	6 282,28	49 %
DISPONIBILITES				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		57 548,40	-57 548,40	-100 %
TOTAL (IV)	94 330,11	161 818,73	-67 488,62	-42 %
ECART DE CONVERSION (PASSIF) (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV +V)	285 571,62	289 742,54	-4 170,92	-1 %

COMPTE DE RESULTAT (Edition provisoire)

UN TOUT PETIT MONDE

UNTOUT2

Période du : 01/01/2023 Au : 31/12/2023

Ecritures saisies Comptes sans mouvement
 Ecritures validées Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE FDG VIVADOM AUTONOMIE NLLES NORMES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens				
Ventes de biens				
Ventes de prestations de services	438 810,37	376 051,91	62 758,46	17 %
Produits de tiers financeurs				
Concours publics				
Subventions d'exploitation	60 702,00	148 958,40	-88 256,40	-59 %
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public (dons manuels, mécénats,...)				
Contributions financières				
Reprise sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 876,77	3 226,41	-1 349,64	-42 %
Utilisation des fonds dédiés				
Autres produits	74,33	26,34	47,99	182 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	501 463,47	528 263,06	-26 799,59	-5 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Variations de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	18 652,01	16 706,22	1 945,79	12 %
Autres achats et charges externes (2)	105 203,10	99 758,84	5 444,26	5 %
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 123,88	8 981,83	-2 857,95	-32 %
Salaires et traitements	245 415,98	307 192,24	-61 776,26	-20 %
Charges sociales	59 397,42	83 306,46	-23 909,04	-29 %
Autres charges de personnel				
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 361,62	2 133,12	228,50	11 %
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	146,66		146,66	100 %
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 821,00		4 821,00	100 %
Report en fonds dédiés				
Autres charges	169,06	512,97	-343,91	-67 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS (II)	442 290,73	518 591,68	-76 300,95	-15 %
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	59 172,74	9 671,38	49 501,36	512 %
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (4)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				



	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Autres intérêts et produits assimilés (4)	4,36	1,94	2,42	125 %
Reprises sur provisions et transfert de charges financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	4,36	1,94	2,42	125 %
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)				
2 - RESULTAT FINANCIER	4,36	1,94	2,42	125 %
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V+VI)	59 177,10	9 673,32	49 503,78	512 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	2 060,00	18 909,95	-16 849,95	-89 %
Sur opérations en capital	894,37	891,71	2,66	
Reprises sur provisions et transfert de charges	1 009,69		1 009,69	100 %
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	3 964,06	19 801,66	-15 837,60	-80 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	3 750,09	3 054,18	695,91	23 %
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions		10 210,81	-10 210,81	-100 %
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3 750,09	13 264,99	-9 514,90	-72 %
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	213,97	6 536,67	-6 322,70	-97 %
Impôts sur les bénéfices				
Participation des salariés aux résultats				
TOTAL (IX)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	505 431,89	548 066,66	-42 634,77	-8 %
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	446 040,82	531 856,67	-85 815,85	-16 %
6- EXCEDENT OU DEFICIT				
EXCEDENT OU DEFICIT	59 391,07	16 209,99	43 181,08	266 %
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits				
Bénévolat				
Prestations en nature	22 860,00	82 817,00	-59 957,00	-72 %
Dons en nature				
TOTAL (XII)	22 860,00	82 817,00	-59 957,00	-72 %
Charges				
Secours en nature				

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Mise à disposition gratuite de biens	22 860,00	82 817,00	-59 957,00	-72 %
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL (XIII)	22 860,00	82 817,00	-59 957,00	-72 %



ASSOCIATION UN TOUT PETIT MONDE
CRECHE ARC EN CIEL
VIVADOM PETITE ENFANCE
12 RUE DE FABIARGUES
30500 SAINT AMBROIX
ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
AU 31/12/2023
PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023
Siret 408 239 275 00014

I - Règles et méthodes comptables	1
II – Eléments significatifs et événements postérieurs à la clôture.....	4
III – Etat des immobilisations	5
IV – Etat des amortissements	5
V – Echéance des créances à plus ou moins d'un an	6
VI – Etat des produits à recevoir inclus dans les postes de bilan	6
VII – Etat des valeurs mobilières de placement.....	6
VIII - Etat des fonds associatifs	7
IX – Etat des dettes	7
X – Etat des charges à payer incluses dans les postes du bilan	7
XI – Produits et charges constatés d'avance.....	8
XII – Charges et produits exceptionnels	8
XIII – Engagements hors bilan.....	8



Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

La crèche Arc en ciel est une association qui a pour but de concevoir, réaliser et gérer tout équipement et services à destination de la petite enfance. Elle peut également réaliser des actions de formation complémentaires.

Elle est animée par 17 salariés, au sein d'un bâtiment mis gracieusement à disposition par la Communauté de Commune CèzeCévennes.
La crèche a une capacité d'accueil de 30 places.

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 présente un total de 285 571.62 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat net comptable de +59 391.07 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

I - Règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 sous réserves des dispositions particulières notamment les principes énoncés dans le règlement ANC 2018-06 relatif au plan comptable associatif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices

Dérogations

Aucune option ou dérogation n'a été nécessaire sur cet exercice concernant notamment les frais d'acquisition des immobilisations, les frais d'émission d'emprunt, les provisions pour gros entretien ou grandes révisions.

Permanence des méthodes

A l'exception des dérogations précédentes, les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation choisie par l'association à savoir : 5 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les immeubles, les valeurs portées au bilan correspondent aux valeurs d'origine des actes notariés avec ou sans distinction d'une quote part éventuelle pour valoriser le terrain.

Evaluation des amortissements

Les règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 ont été appliqués.

Les éléments d'actif ayant des durées d'utilisation différentes, ont été comptabilisés séparément et chaque composant a été amorti selon la durée réelle d'utilisation estimée par l'association.

Conformément aux mesures de simplifications, les immobilisations non décomposables sont amorties sur la durée d'usage.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.





Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Il n'y a plus de valeur mobilière de placement sur l'exercice 2023.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valorisations des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association ou la fondation ». Le règlement ANC n°2018-06 instaure le caractère obligatoire de fournir les informations relatives aux contributions volontaires en nature.

Notre crèche a bénéficié de la mise à disposition gratuite de ses locaux, de la mise à disposition d'un agent d'entretien ainsi que de la fourniture et maintenance. Selon le décompte ci-dessous établi par la Communauté de commune Ceze-Cév. Cet enregistrement se traduit, lors de l'établissement des comptes annuels, par la présentation au pied du compte de résultat de deux colonnes de totaux égaux sous la rubrique « Evaluation des contributions volontaires en nature » à hauteur de 22 860€

Nature de la dépense	Montant
Mise à disposition gratuite de locaux (hors locaux scolaires) Veuillez préciser s'il s'agit :	
<input type="checkbox"/> d'une dépense engagée (paiement d'un loyer sur le local mis à disposition)	
<input checked="" type="checkbox"/> d'une perte de recettes (si le local n'était pas mis à disposition, il rapporterait un loyer) Dans ce cas, le montant indiqué doit correspondre à la valeur locative estimée.	16350
Mise à disposition gratuite de personnel Veuillez préciser pour chaque agent mis à disposition sa fonction et le temps de mise à disposition (nombre d'heures annuelles) sur la structure :	
citoyen technique	3384
Prise en charge des dépenses d'énergie (eau, électricité, chauffage) Le montant des dépenses engagées doit correspondre au temps d'utilisation du local par la structure concernée.	
Autres avantages (à détailler) :	
Fournitures / Réparations / Maintenance	3126
TOTAL	22 860



Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

II – Faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques :

- Maintien de la subvention de la Communauté des communes au niveau 2022.
- Dans le cadre d'un accord national CNAF-CCMSA du 9 juin 2022, la CAF réceptionne sur 2022 l'ensemble des pièces justificatives. Sur la base des éléments transmis, la CAF assurera le financement sur la base de 97% de la PSU calculée et la MSA sur les 3% restants, assurant ainsi un financement à 100%.
- Aides versées par la CAF :
 - Bonus CTG : 82 212€
- Nouvelle absence de Direction une partie de l'année. La nouvelle Directrice a été recrutée fin août 2023, d'où la baisse conséquente de la masse salariale constatée sur cet exercice.
- Litige : dans la ligne « autres créances » figure une créance de 19 732.12€ sur un litige remporté par notre association. Compte tenu du caractère incertain du paiement de celle-ci, nous avons maintenu la provision existante de cette créance à hauteur de 100%. Remboursement reçu sur l'exercice à hauteur de 2 060€, mais ajustement de la dette à hauteur de 1 009.69€.
- Les dispositions du Code du travail sont actuellement en contradiction avec les règles de l'Union européenne, qui prévoient un droit à l'acquisition de congés payés au titre des périodes de suspension du contrat de travail pour maladie. Les arrêts de la Cour de cassation de septembre 2023 font donc naître de nouvelles obligations pour les entreprises. Les arrêts de travail au titre desquels les salariés concernés n'ont pas pu cumuler de congés payés sont susceptibles de donner lieu à une réclamation de la part de ces salariés. Une provision pour risques peut donc devoir être constatée à ce titre s'il est estimé probable qu'une réclamation sera effectivement faite. Cette provision pour risque a été établie sur la base des 3 dernières années sur la base du maintien du salaire. Elle s'élève à 4821 euros au 31 décembre.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice :

RAS

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

III – Etat des immobilisations

VALEURS BRUTES	N-1	Acquisition	Cession ou mise au rebut	N
FRAIS D'ETS, RECHERCHE, DEV.				
BREVETS, CONCESSIONS, LOGICIELS	3 600			3 600
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOB. INCORPORELLES				0
TOTAL IMMOB INCORPORELLES	3 600	0	0	3 600
TERRAINS ET AMENAGEMENTS TERRAINS				0
CONSTRUCTIONS				0
INST.GALES AMGNTS CONSTRUCTION	1 979			1 979
MATERIELS ET OUTILLAGES	7 645			7 645
MATERIELS DE TRANSPORTS				0
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 892			20 892
IMMOBILISATIONS EN COURS				0
AVANCES ET ACOMPTES				
TOTAL IMMOB CORPORELLES	30 516	0	0	30 516
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATT			0	0
CREANCES RATTACHEES				0
AUTRES TITRES IMMOBILISES				0
PRETS DEPOTS CAUTIONNEMENTS	300			300
AUTRES IMMOB. FINANCIERES				0
TOTAL IMMOB FINANCIERES	300		0	300
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	34 416	0	0	34 416

IV – Etat des amortissements

AMORTISSEMENTS	N-1	Dotation	Reprise- diminution	N
LOGICIELS	1 740	720		2 460
FONDS COMMERCIAL				0
AUTRES IMMOB. INCORPORELLES				0
TOTAL IMMOB INCORPORELLES	1 740	720	-	2 460
TERRAINS ET AMENAGEMENTS TERRAINS				0
CONSTRUCTIONS			-	0
INST.GALES AMGNTS CONSTRUCTION	1 980			1 980
MATERIELS ET OUTILLAGES	4 793	711		5 504
MATERIELS DE TRANSPORTS				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 197	930		17 127
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
TOTAL IMMOB CORPORELLES	22 970	1 642	-	24 612
PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOB. FINANCIERES				
TOTAL IMMOB FINANCIERES	-	-	-	0
TOTAL AMORTISSEMENTS	24 710	2 362	-	27 072



Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

V – Echéance des créances à plus ou moins d'un an

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
TITRES IMMOBILISES EN PARTS SOCIALES			
FOURNISSEURS DEBITEURS		0	
USAGERS FAMILLES	595	595	
FINANCEURS PRODUITS A RECEVOIR	94 349	94 349	
AUTRES CREANCES	3 916	3 916	
DISPONIBILITES	179 364	179 364	
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	0	0	
TOTAL	278 225	278 225	

Variation de la provision pour créances douteuses :

	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Reprises	Solde 31/12/2023
Provision Créances douteuses	48.16	146.66	48.16	146.66

VI – Etat des produits à recevoir inclus dans les postes de bilan

Produits à recevoir	Montant
ORGANISMES SOCIAUX PRODUITS A RECEVOIR	
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	3 825
FINANCEURS PRODUITS A RECEVOIR	94 349
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	19 732
TOTAL	117 906

VII – Etat des valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Il n'y a plus de valeurs mobilières de placement.

Portefeuille	Valeur comptable au 31/12/n-1	Acquisition	Cession	Valeur comptable au 31/12/n
	0	0	0	0

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

VIII - Etat des fonds associatifs et autres fonds propres

Fonds associatifs	Solde au 31/12/n-1	Affectation du résultat	Augmen- tation	Diminu- tion	Solde au 31/12/n
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau	108 558	16 210			124 768
Excédent de l'exercice	16 210	-16 210	59 391		59 391
Situation nette	124 768	0	59 391	0	184 159
Fonds propres consommables					0
Subvention d'investissement	3 156			894	2 261
Provision réglementée					0
TOTAL	127 924	0	59 391	894	186 421

IX – Etat des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt				
Interets courus/emprunts				
Avances et acomptes reçues				
Fournisseurs et comptes rattachés	25 753	25 753		
Fournisseurs immobilisation		0		
Personnel	28 037	28 037		
Organismes sociaux	18 565	18 565		
Etat impots et taxes	2 921	2 921		
Autres Créditeurs	19 054	19 054		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	94 330	94 330	0	0

X – Etat des charges à payer incluses dans les postes du bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	21 566
Clients avoirs à établir	0
Provision congés payés	28 037
Charges sociales et fiscales/congés payés org-sociaux/Etat/ charges a payer	5 651 701
Interets courus/emprunts bancaires	
TOTAL	55 955



Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

XI – Produits et charges constatés d'avance

Charges constatées d'avance au 31/12/2023 : Néant

Produits constatés d'avance au 31/12/2023 : Néant

XII – Charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
Produits /Charges except./operations de gestion	1 010	2 060
Produits /Charges except./exerc,anterieurs	2 740	
VNC/Prix cession		
Provision pour litige		1 010
QP subventions inv.virée au résultat		894
total	3 750	3 964

XIII – Engagements hors bilan.

Le passif social lié aux indemnités de fin de carrière a été évalué, sur la base des effectifs au 31/12/ 2023

Évaluation des engagements :	Normes françaises
Droits des salariés calculés sur la base de : Départ à l'initiative du salarié	AIDE, ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A DOMICILE (BAD)
Âge de départ à la retraite :	
Cadres	64 ans
Non cadres	64 ans
Probabilité de vie au terme :	Table mortalité 00-02 hommes / femmes
Probabilité d'être présent dans la société au terme :	Turn over faible
Évolution des salaires :	
Cadres	1,30 %
Non cadres	1,30 %
Charges sociales patronales :	
Cadres	25,00 %
Non cadres	25,00 %
Taux d'actualisation :	1,00 %
Allocation d'actif :	Profil Prudent : 100,00 %
Taux de rendement financier net :	Profil Prudent : 1,90 %

La dette actuarielle correspondante, a été évaluée à 19 547 €.